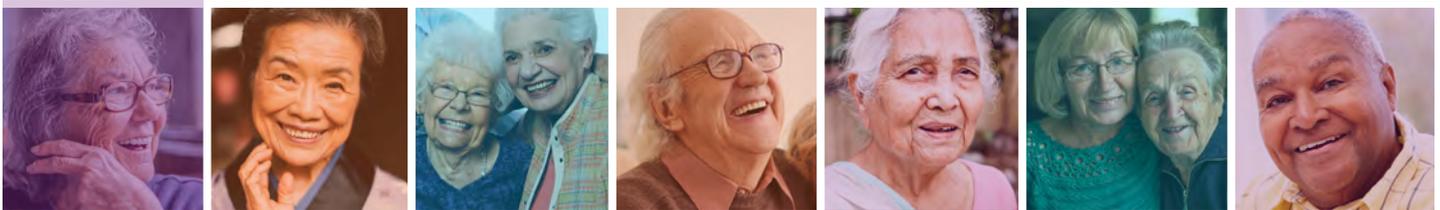
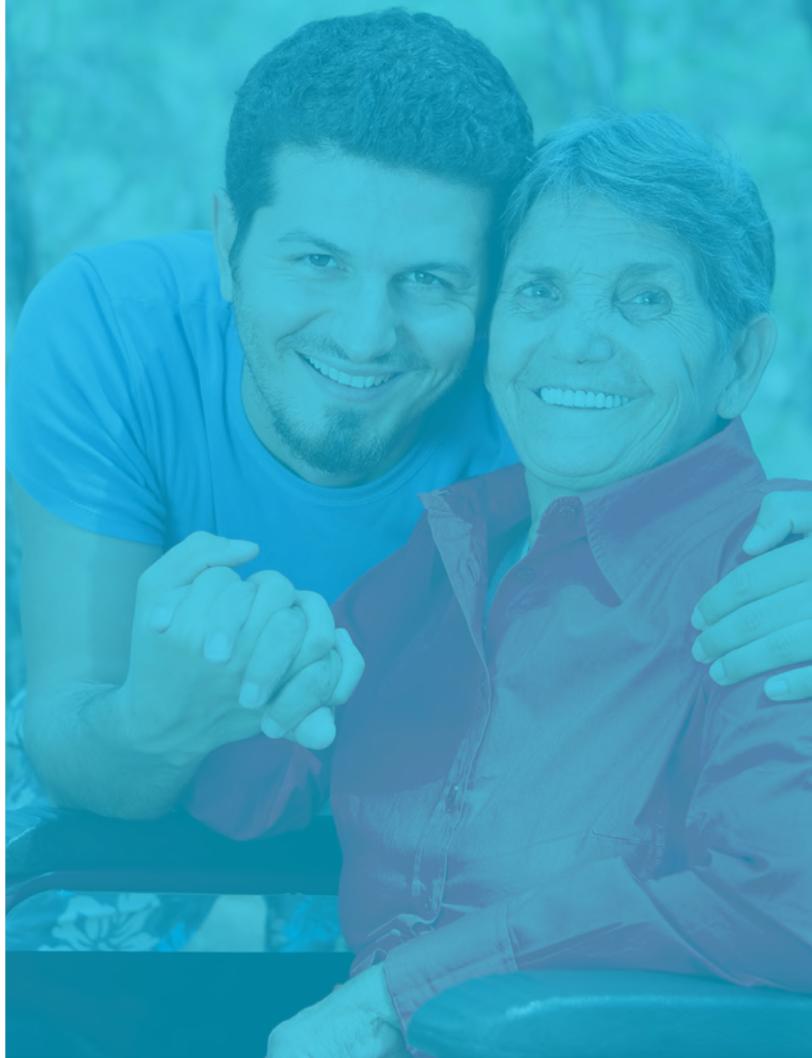




Guide sur les soins de longue durée





Quand est il temps d'envisager un placement dans un foyer de soins de longue durée?

Par où commencer?

Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington de votre région vous met en rapport avec les soins dont vous avez besoin, à la maison et dans votre communauté.

Votre Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington vous aidera à examiner toutes les possibilités de soutien qui s'offrent à vous principalement dans le confort de votre maison. Si vous avez besoin d'aide dans les tâches quotidiennes, vous pourriez être en mesure de rester chez vous grâce au soutien des services de soins à domicile ou de soins en milieu communautaire. La plupart des gens préfèrent rester chez eux aussi longtemps que possible.

Nous pouvons vous renseigner sur les possibilités qui s'offrent à vous en matière de soins de longue durée s'il vous devient difficile de vivre de manière autonome à la maison.

Le personnel du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington discutera avec vous de ce qui est important pour vous, évaluera vos besoins, déterminera les soins dont vous avez besoin et répondra à vos questions. Il travaillera avec vous pour élaborer un plan de soins personnalisé qui répondra à vos besoins particuliers.

TERME	DÉFINITION
Client	La personne qui demande des soins de longue durée (SLD)
SLD	Soins de longue durée
RASO	Régime d'assurance-santé de l'Ontario
Placement	Le processus de demande de soins de longue durée ou la présentation de la demande en soi
MS	Mandataire spécial (la personne qui fait la demande au nom du client)



Dois-je envisager un placement dans un foyer de soins de longue durée?

Tout comme les diverses transitions qui accompagnent chaque étape et chaque âge de la vie, il peut arriver un moment où vous devez envisager d'avoir recours à un foyer de SLD. Que vous vous renseigniez pour vous-même ou pour un membre de votre famille ou un ami, votre RLISS vous appuiera tout au long de votre processus décisionnel. Nous sommes là pour vous aider à examiner toutes les possibilités que vous avez de recevoir un soutien à domicile aussi longtemps que possible.

Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington sont le point d'accès pour vous assurer que les SLD sont le bon endroit pour vous et pour autoriser l'admission dans les foyers de SLD partout en Ontario.

Votre admissibilité à un placement dans un foyer sera évaluée par un professionnel des soins de santé du RLISS, qui collaborera avec vous pour remplir votre demande.



Des soins à votre domicile

rester plus longtemps dans votre propre maison. Lorsque vous communiquerez avec votre RLISS local, on vous mettra en contact avec un coordonnateur de soins dont les fonctions consisteront à :

- déterminer ce qui est important pour vous et ce dont vous avez besoin et répondre à vos questions sur les services que peuvent fournir les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington et sur ceux offerts dans votre communauté;
- effectuer une évaluation des soins de santé;
- élaborer un plan de soins personnalisé et adapté à vos besoins;
- vous consulter régulièrement et adapter votre plan de soins selon l'évolution de vos besoins.



Des soins dans votre communauté

Les services communautaires tels que les services de repas, les visites amicales, les programmes de jour pour adultes et le transport peuvent vous aider à rester chez vous plus longtemps que vous l'aviez cru possible.

- Des soins de relève sont offerts aux fournisseurs de soins qui bénéficieraient d'un répit temporaire ou aux patients qui ont besoin de soins temporaires pour continuer à demeurer dans la communauté et qui seraient susceptibles de profiter de ce séjour.
- Les soins de convalescence donnent aux personnes le temps de reprendre leurs forces et d'augmenter leur endurance pour qu'elles retrouvent leur niveau d'activité normal. Des soins de soutien et de réadaptation sont fournis dans certains foyers de SLD.
- Les maisons de retraite sont des logements locatifs privés. Âgés de 65 ans ou plus, les résidents ont besoin moins de soins médicaux ou infirmiers que les résidents des foyers de SLD. La plupart des maisons de retraite offrent des repas, des services d'entretien ménager et de buanderie ainsi que des programmes récréatifs ou sociaux. Les résidents peuvent acheter n'importe quel service de soins offert par l'établissement. Les maisons de retraite ne sont pas financées par le gouvernement, mais elles sont réglementées par celui-ci.
- Les foyers de SLD peuvent être la solution qu'il vous faut si vous avez besoin de soins infirmiers jour et nuit, d'aide pour les activités de la vie quotidienne ou de supervision sur place pour assurer votre sécurité et votre bien être.
- Si vous êtes un ancien combattant, vous pourriez être admissible à un accès prioritaire, car Anciens Combattants Canada retient des lits à contrat à cette fin dans certains foyers de SLD. Le Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington local pourra vous donner la liste des foyers qui offrent ces services aux anciens combattants dans votre région. Il existe également des programmes spéciaux auxquels les anciens combattants peuvent être admissibles pour les soutenir à domicile et dans les foyers de SLD. Renseignez vous auprès de votre RLISS pour en savoir plus.



Comment savoir à quel moment il convient de demander des soins de longue durée?

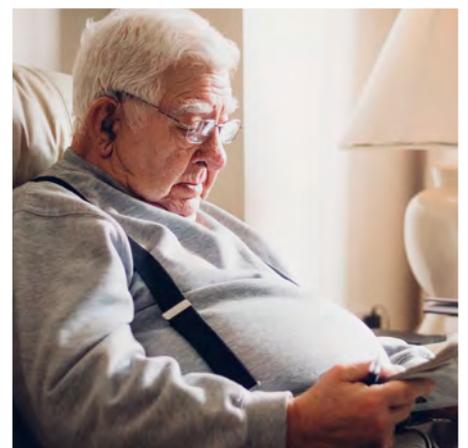
Il n'existe pas de règle simple pour savoir quand demander des SLD. Chaque personne a un ensemble unique de besoins en matière de soins et de ressources disponibles. Il faut du temps et de la planification pour savoir à quel moment demander des SLD, car il y a divers facteurs à prendre en compte.

Une personne peut être prête à explorer l'option des SLD quand :

- elle a besoin de soins infirmiers jour et nuit;
- elle a besoin d'aide pour accomplir les activités de la vie quotidienne;
- elle a besoin d'une supervision sur place pour assurer sa sécurité et son bien-être;
- les membres de la famille et les soignants ne sont plus en mesure de donner des soins;
- elle a besoin des soins infirmiers continus ou un niveau élevé de soutien à la personne;
- le retour à la maison après une hospitalisation est impossible;
- les besoins en matière de soins dépassent ce que peuvent fournir d'autres services offerts en milieu communautaire.

Une aide vous offerte, à vous et à votre soignant naturel, tout au long du processus. Vous pouvez demander de l'aide :

- au travailleur social ou au planificateur de la mise en congé de votre hôpital;
- au bureau local du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington en composant le **1-888-883-3313**;
- à votre médecin de famille ou à un autre fournisseur de soins de santé dans la communauté qui participe à la prestation de vos soins.



Comment puis-je faire une demande?

Le processus de demande comporte six étapes :

1. Vous renseigner sur les choix qui s'offrent à vous et sur la marche à suivre pour faire une demande

Vous et votre famille ou votre soignant recevrez les bons renseignements pour vous aider à prendre une décision éclairée. La lecture du présent document est votre première étape. Appelez le Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington au **1-888-883-3313** pour enclencher le processus.

2. Visiter les foyers que vous envisageriez

Le site Web lignesantewww.ca renferme des vidéos présentant bon nombre de foyers de SLD de la région. S'il est difficile pour vous de visiter les établissements en personne, faites une courte liste de ceux qui vous intéressent en visionnant les vidéos. Vous trouverez également un rapport sur chaque foyer de SLD sur le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à l'adresse suivante : <http://publicreporting.ltchomes.net/fr-ca/default.aspx> Vous devrez choisir un hébergement de base, à deux lits ou à un lit.

3. Remplir la demande

Votre consentement est requis pour faire une demande et être admis dans un foyer de SLD. Dans le cadre du processus de demande, le coordonnateur de soins du RLISS effectue une évaluation pour s'assurer que l'on peut répondre à vos besoins en matière de SLD. S'il est déterminé que vos besoins en matière de SLD ne se prêtent pas aux services offerts dans les foyers de SLD, le professionnel du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington vous aidera à déterminer le meilleur endroit où vous pourrez obtenir les soins dont vous avez besoin.

4. En attendant que le foyer de SLD vous informe que votre demande a été acceptée

Une fois que votre demande est remplie et que le personnel du RLISS a déterminé que les SLD sont l'option qui vous convient le mieux, votre demande sera envoyée à chaque foyer que vous aurez choisi. Chaque foyer signalera au RLISS que votre demande a été acceptée. Si votre demande n'est pas acceptée, le foyer vous en avisera, ainsi que le Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington et le directeur, et une raison vous sera fournie. Le Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington vous aidera à examiner d'autres solutions.

5. Attendre que le prochain lit se libère

Si votre demande est acceptée, vous devrez attendre qu'un lit se libère. Le délai d'attente dépend notamment des facteurs suivants : le nombre de lits disponibles dans le foyer, si les chambres disponibles sont pour hommes ou femmes, et si les lits sont dans des chambres à un lit, à deux lits ou de base.

Durant la période d'attente, il est important de savoir ce qui suit :

- Vous devez vous préparer à accepter une offre de lit à tout moment. Cela signifie que le personnel du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington doit disposer des renseignements les plus à jour sur la façon de vous joindre, et de joindre votre famille ou votre soignant, lorsqu'un lit se libère.
- Votre médecin de famille ou votre infirmière ou infirmier remplira le formulaire d'évaluation médicale avant qu'un lit vous soit offert pour s'assurer que vos dossiers sont à jour et que votre demande est maintenue en règle à l'établissement de votre choix.
- Si vous attendez d'être placé dans un hôpital pour y recevoir des SLD, on pourrait vous demander, à vous, à votre famille ou à votre soignant, de revoir vos choix de foyers de SLD qui ont une liste d'attente particulièrement longue. Cela vous permettra d'être placé dans le milieu de soins le plus approprié en temps opportun. Vous n'êtes pas tenu de modifier vos choix. Si vous décidez d'accepter un lit disponible, vous avez l'option de demeurer sur la liste d'attente pour un autre lit et d'y être transféré s'il devient disponible à une date ultérieure.

Répondre à une offre de lit

Lorsqu'un lit se libère dans l'un des foyers figurant sur votre liste, le personnel du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington communiquera avec vous et vous demandera si vous acceptez ou refusez l'offre. Vous devez fournir une réponse dans les 24 heures suivant la réception de l'appel. Durant ce délai, vous pourrez discuter de cette décision avec votre famille ou vos soignants.

Accepter l'offre d'un lit :

Si vous choisissez d'accepter l'offre, vous devrez emménager dans les cinq jours qui suivront. Si vous emménagez le cinquième jour, on s'attend à ce que vous payiez le coût des jours précédant votre arrivée. Si le lit qui vous est offert n'est pas votre premier choix, vous pourrez également choisir de laisser votre nom sur la liste d'attente pour vos autres choix et, entre-temps, accepter l'offre qui vous a été faite.

Refuser l'offre d'un lit :

Si vous attendez de recevoir des SLD, mais que vous refusez l'offre, votre demande à tous les foyers choisis sera annulée. En pareil cas, vous devrez attendre 12 semaines après le jour de votre radiation de la liste d'attente pour présenter une nouvelle demande, sauf s'il y a un changement important dans votre état ou votre situation.

Voici quelques exceptions à cette règle :

- Si vous êtes dans une situation (p. ex. vous êtes dans un hôpital ou un établissement psychiatrique, ou vous avez un problème de santé) qui empêche votre déménagement ou qui pourrait aggraver votre état de santé;
- S'il y a une urgence au foyer ou une éclosion de maladie qui vous empêche d'y emménager.

À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions ou des préoccupations après mon déménagement?

Le personnel du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington restera en contact avec vous.

- Les questions ou préoccupations concernant le processus de placement peuvent être adressées au Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington.
- Vous, votre famille ou votre soignant pouvez vous attendre à ce que le personnel du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington vous appelle après votre déménagement pour vous demander si vous êtes satisfait de votre nouvel emplacement et si vous aimeriez demeurer sur la liste pour vos autres choix.
- Si vous êtes dans le foyer de SLD, vous pouvez faire part de vos questions ou préoccupations au sujet de celui-ci à l'administrateur ou au directeur des soins infirmiers et personnels du foyer.
- Tous les foyers ont un conseil des résidents où vous pourrez soulever toute question ou discuter de vos idées une fois que vous serez devenu résident.
- Le gouvernement de l'Ontario offre au public la possibilité de signaler toute préoccupation à la Ligne ACTION des Soins de longue durée en composant le **1-866-434-0144**.

Déménagement dans votre nouveau foyer

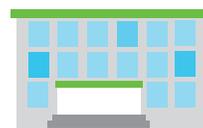
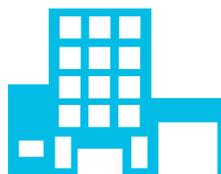
Planifiez votre déménagement à l'avance :

- Mettez de l'argent de côté pour payer le loyer du premier mois et tout autre service facultatif, comme le câble pour la télévision, le téléphone, le coiffeur, etc.
- Si vous demandez une subvention en fonction du revenu, ayez votre plus récent avis de cotisation à portée de la main.
- Une fois l'offre de lit acceptée, on vous demandera de signer la documentation exigée par le foyer. Apportez des copies de vos documents de procuration.
- Déterminez les biens que vous emporterez le jour du déménagement ou après; il peut s'agir de photos, couvertures, d'une literie colorée, d'une radio ou d'autres accessoires.
- Vérifiez auprès du personnel du foyer si vous pouvez apporter des meubles appropriés.
- Étiquetez tous les effets personnels (lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires, radio, horloge).

Le jour du déménagement :

Si possible, demandez l'aide d'un membre de la famille ou d'un ami pour vous installer. N'oubliez pas d'apporter les choses essentielles, notamment :

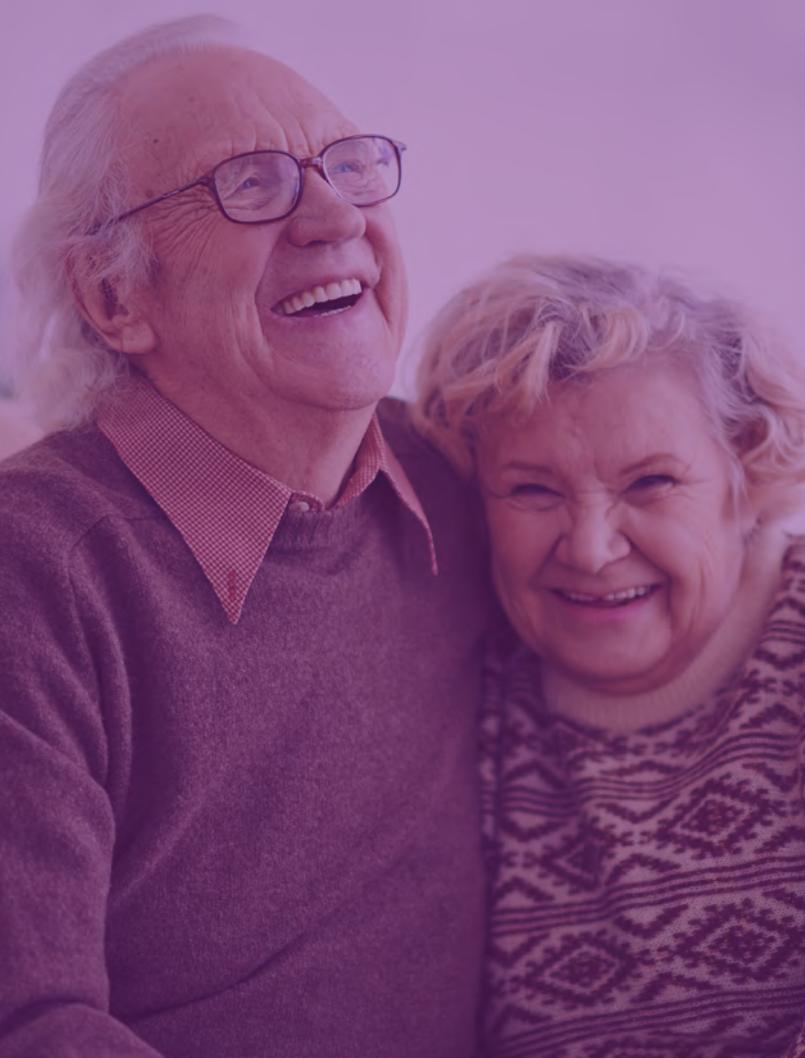
- vos médicaments (les foyers préfèrent que vous apportiez un registre d'administration des médicaments ou une liste des médicaments que vous prenez obtenue auprès de votre pharmacie locale; toutefois, si votre pharmacie ne peut vous fournir la liste, apportez les bouteilles d'ordonnance ainsi que les médicaments en vente libre dans les contenants qui portent l'étiquette d'origine);
- des vêtements lavables à la machine;
- des objets familiers pour que vous vous sentiez chez vous;
- vos articles de toilette et vos effets personnels;
- toute carte de couverture médicale;
- votre carte Santé de l'Ontario;
- les appareils ou les aides que vous utilisez.



Autres ressources et renseignements

- **Renseignements sur l'hébergement et les coûts:**
<http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/ltc/default.aspx>
- **Trousse de procuration :**
<https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/family/pgt/%20poakit.php>
- **Pour les profils des foyers de SLD dans la région de Waterloo Wellington :**
<http://healthcareathome.ca/ww/fr>
- **Centre de conseils pour les personnes âgées :**
http://www.advocacycentreelderly.org/en_francais.php Téléphone : 416 598 2656
- **Ressources dans la communauté :**
lignesanteww.ca
- **Programme des conseils des familles :**
www.familycouncilmembers.net

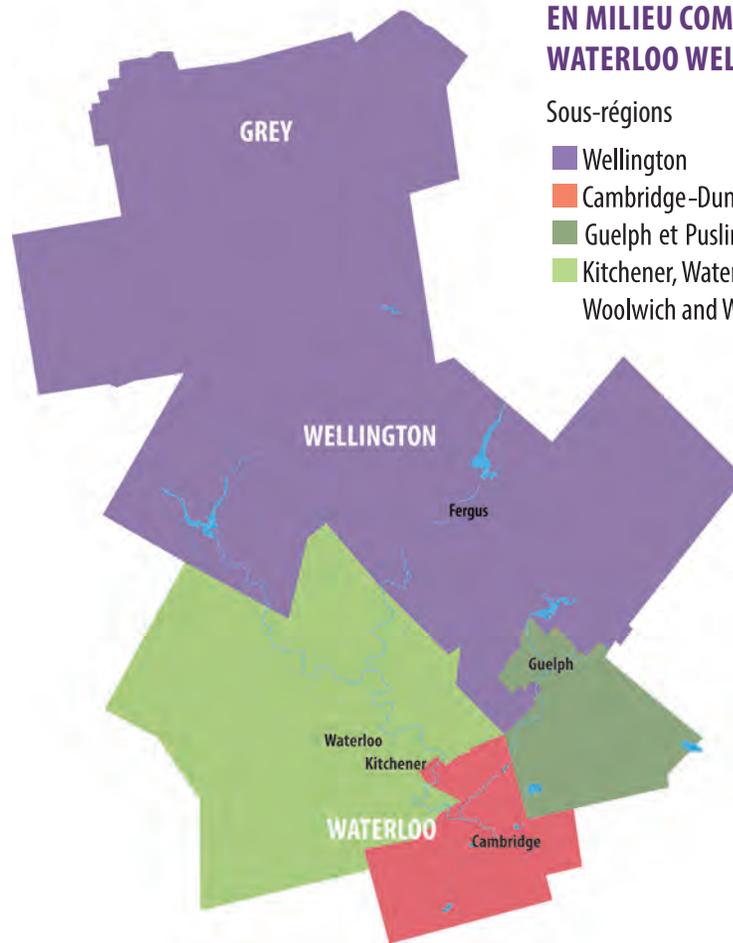




SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE WATERLOO WELLINGTON

Sous-régions

- Wellington
- Cambridge-Dumfries-Nord
- Guelph et Puslinch
- Kitchener, Waterloo, Wellesley,
Woolwich and Wilmot (KW4)



Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Waterloo Wellington

Téléphone : 519-748-2222

Sans frais : 1-888-883-3313

ATS : 519-883-5589

Site Web : www.healthcareathome.ca/ww/fr • Courriel : waterloowellington@lhins.on.ca

Bureau de Cambridge
73, rue Water Nord, bureau 501
Cambridge (Ontario) N1R 7L6
519 748-2222

Bureau de Waterloo
141, rue Weber Sud
Waterloo (Ontario) N2J 2A9
519 748-2222

Bureau de Guelph
450, avenue Speedvale Ouest,
bureau 201
Guelph (Ontario) N1H 7G7
519 823-2550

Bureau de Fergus
(sur rendez-vous uniquement)
181, rue St. Andrew Est, bureau 10
Fergus (Ontario) N1M 1P9
519 823-2550

 Services de soutien à domicile et en milieu communautaire
Waterloo Wellington

 Waterloo Wellington LHIN

 @WW_LHIN